

Ils sont en colère. Ils, ce sont les avocats recalés à l'examen d'entrée au Barreau du Cameroun. C'est un document de quatre pages qui vient d'être adressé au Président de la République.

Les plaignants ont vite fait de constituer le collectif des avocats stagiaires indignés afin de faire entendre leurs voix. Rappelons qu'une trentaine d'aspirants à la profession n'ont pas pu prendre part aux épreuves de fin de stage qui se sont achevées le 18 février dernier à Yaoundé. Ils étaient 1381 qui aspiraient à la profession d'avocats, mais certains stagiaires n'ont pas composé.

Via leur mémorandum, ils souhaitent entre autres que soit revu à la hausse le nombre des candidats aux examens à venir d'entrée au Barreau du Cameroun.
